



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

Budget général
Dotations

Crédits non répartis



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant selon les dispositions de l'article 7 de la LOLF, les crédits des deux dotations suivantes :

■ **Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles**

■ **Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits**

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Sommaire

MISSION : Crédits non répartis	6
Récapitulation des crédits	7
PROGRAMME 551 : Provision relative aux rémunérations publiques	9
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	10
Justification au premier euro	12
<i>Éléments transversaux au programme</i>	12
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	13
<i>Justification par action</i>	14
01 – <i>Provision relative aux rémunérations publiques</i>	14
PROGRAMME 552 : Dépenses accidentelles et imprévisibles	15
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	16
Justification au premier euro	18
<i>Éléments transversaux au programme</i>	18
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	19
<i>Justification par action</i>	20
01 – <i>Dépenses accidentelles et imprévisibles</i>	20

MISSION
Crédits non répartis

Récapitulation des crédits

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2024 ET 2025

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	285 526 298 70 000 000	-75,48 %		285 526 298 70 000 000	-75,48 %	
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	285 526 298 70 000 000	-75,48 %		285 526 298 70 000 000	-75,48 %	
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	525 000 000 425 000 000	-19,05 %		225 000 000 125 000 000	-44,44 %	
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	525 000 000 425 000 000	-19,05 %		225 000 000 125 000 000	-44,44 %	
Totaux	810 526 298 495 000 000	-38,93 %		510 526 298 195 000 000	-61,80 %	

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Programme / Titre LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000	-75,48 %		285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000	-75,48 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000	-75,48 %		285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000	-75,48 %	
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	525 000 000 425 000 000 425 000 000 425 000 000	-19,05 %		225 000 000 125 000 000 125 000 000 125 000 000	-44,44 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	525 000 000 425 000 000 425 000 000 425 000 000	-19,05 %		225 000 000 125 000 000 125 000 000 125 000 000	-44,44 %	
Totaux	810 526 298 495 000 000 495 000 000 495 000 000	-38,93 %		510 526 298 195 000 000 195 000 000 195 000 000	-61,80 %	

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

Programme ou type de dépense AE CP	2024				2025
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	285 526 298 285 526 298	285 526 298 285 526 298		285 526 298 285 526 298	70 000 000 70 000 000
Dépenses de personnel (Titre 2)	285 526 298 285 526 298	285 526 298 285 526 298		285 526 298 285 526 298	70 000 000 70 000 000
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	525 000 000 225 000 000	525 000 000 225 000 000		525 000 000 225 000 000	425 000 000 125 000 000
Autres dépenses (Hors titre 2)	525 000 000 225 000 000	525 000 000 225 000 000		525 000 000 225 000 000	425 000 000 125 000 000

PROGRAMME 551
Provision relative aux rémunérations publiques

MINISTRE CONCERNE : LAURENT SAINT-MARTIN, MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU
BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Provision relative aux rémunérations publiques		285 526 298 70 000 000	0 0
Totaux		285 526 298 70 000 000	0 0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Provision relative aux rémunérations publiques		285 526 298 70 000 000	0 0
Totaux		285 526 298 70 000 000	0 0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
2 - Dépenses de personnel	285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000		285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000	
Totaux	285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000		285 526 298 70 000 000 70 000 000 70 000 000	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
2 – Dépenses de personnel	285 526 298 70 000 000		285 526 298 70 000 000	
21 – Rémunérations d'activité	285 526 298 70 000 000		285 526 298 70 000 000	
Totaux	285 526 298 70 000 000		285 526 298 70 000 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	70 000 000	0	70 000 000	70 000 000	0	70 000 000
Total	70 000 000	0	70 000 000	70 000 000	0	70 000 000

La « dotation pour mesures générales en matière de rémunération » assure le financement de mesures « dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits » (article 7-I-2° de la loi organique relative aux lois de finances). Cette provision est répartie en cours de gestion dans la limite des crédits ouverts, par arrêté du ministre chargé des finances (article 11 de la loi organique relative aux lois de finances).

La dotation du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » s'élève à 70 M€ pour 2025.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
0	0	0	0	0

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

*Justification par action***ACTION (100,0 %)****01 – Provision relative aux rémunérations publiques**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	70 000 000	70 000 000	0	0
Dépenses de personnel	70 000 000	70 000 000	0	0
Rémunérations d'activité	70 000 000	70 000 000	0	0
Total	70 000 000	70 000 000	0	0

PROGRAMME 552
Dépenses accidentelles et imprévisibles

MINISTRE CONCERNE : LAURENT SAINT-MARTIN, MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU
BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles		525 000 000 425 000 000	0 0
Totaux		525 000 000 425 000 000	0 0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles		225 000 000 125 000 000	0 0
Totaux		225 000 000 125 000 000	0 0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	525 000 000 425 000 000 425 000 000 425 000 000		225 000 000 125 000 000 125 000 000 125 000 000	
Totaux	525 000 000 425 000 000 425 000 000 425 000 000		225 000 000 125 000 000 125 000 000 125 000 000	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	525 000 000 425 000 000		225 000 000 125 000 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	525 000 000 425 000 000		225 000 000 125 000 000	
Totaux	525 000 000 425 000 000		225 000 000 125 000 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	0	425 000 000	425 000 000	0	125 000 000	125 000 000
Total	0	425 000 000	425 000 000	0	125 000 000	125 000 000

L'article 7-I-1° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, au sein de la mission « Crédits non répartis », « une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ».

Cette provision permet le financement, en cours de gestion, de dépenses urgentes, par exemple des catastrophes naturelles en France ou touchant des intérêts français (comme le rapatriement de Français d'un pays étranger). L'utilisation de cette dotation doit donc impérativement constituer, notamment au regard de contraintes calendaires, un dernier recours quand tous les autres dispositifs permettant de faire face à des dépenses accidentelles ou imprévisibles ont été mobilisés et que les marges de manœuvre des programmes ou des missions sur lesquels devrait s'imputer la dépense sont épuisées. Le principe général de responsabilisation des gestionnaires, qui suppose que les aléas en dépense soient couverts prioritairement par l'auto-assurance au sein de leur plafond de crédits, a ainsi vocation à s'appliquer avant tout recours à la présente dotation.

La dotation inscrite sur le présent programme n'est pas destinée à alimenter des mesures nouvelles décidées de manière discrétionnaire en gestion.

Conformément à l'article 11 de la LOLF, les crédits inscrits sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles dans la loi de finances initiale sont répartis en cours d'année par décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles (DDAI), sur d'autres programmes du budget de l'État, dans la limite des besoins et des crédits ouverts. Au titre du projet de loi de finances pour 2025, le montant de la dotation est fixé à 425 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 125 M€ en crédits de paiement (CP), au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2025. À titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel).

Pour la période 2025-2027, la programmation pluriannuelle de la mission CNR retrouve une trajectoire conventionnelle.

La différence de 300 M€ entre AE et CP est liée à la constitution d'une provision spécifique en AE destinée à faire face à des besoins d'engagements imprévisibles non encore connus et donc non intégrés aux demandes de crédits des programmes du budget général. Cette provision peut, par exemple, être mobilisée lors d'éventuelles prises à bail des administrations centrales et déconcentrées. De telles situations, non prévisibles dès lors qu'elles peuvent résulter de décisions urgentes de relocalisation de certaines administrations, à l'initiative des bailleurs ou de l'administration, lorsqu'une opportunité plus efficiente de localisation se présente, ont été constatées à plusieurs reprises sur le passé. La signature d'un bail privé nécessite, dans ce cas, de disposer rapidement d'AE couvrant la totalité de la durée de ce bail, soit généralement six ou neuf ans, et dans certains cas dix, voire vingt-cinq ans.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
0	0	525 000 000	225 000 000	0

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
0	125 000 000 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
425 000 000 0	0 0	0	0	0
Totaux	125 000 000	0	0	0

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

*Justification par action***ACTION (100,0 %)****01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	425 000 000	125 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	425 000 000	125 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	425 000 000	125 000 000	0	0
Total	425 000 000	125 000 000	0	0